

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1977	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1977
1. Dénomination de la fonction Rédacteur socio-professionnel Rédactrice socio-professionnelle		Code fonction 5.08.023	
2. But de la fonction Procéder à des enquêtes et à des études aux fins de rédiger des articles et textes divers et d'assumer l'édition de revues, brochures et dossiers dans les domaines socio-économiques et professionnels.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la définition des objectifs; la conception, l'organisation et la réalisation d'enquêtes et d'études dans les domaines socio-économiques et socio-professionnels tels que la démographie, le marché de l'emploi, l'organisation de l'entreprise, la situation économique d'un secteur professionnel, les conditions de travail; - l'analyse des voies d'études et de formation pour toutes les professions; l'élaboration des plans de recherches à entreprendre; l'analyse et l'exploitation d'informations statistiques; la lecture et la sélection de renseignements, articles, revues spécialisées et autres documents; la conduite d'interviews et l'analyse critique des informations obtenues; - la synthèse de tous les éléments recueillis et la rédaction de textes adaptés aux destinataires tant par les éléments retenus que par le style; la responsabilité de l'édition de revues, brochures et dossiers divers; - la réalisation de sondages pour évaluer l'impact des moyens d'information et apprécier les besoins; - l'exécution d'autres tâches administratives spécifiques à la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	C	I	A	H	Cl. max. 18
Points	50	10	49	5	50	Total 164